



Bulletin D'Adhésion

Année 2025

A renvoyer complété et accompagné du règlement à
C2A c/o CAPRICE FLORAL
9 place André Lemoyne 17400 Saint Jean d'Angély

Etre membre de C2A, c'est montrer le dynamisme de son entreprise, participer à des opérations commerciales collectives, être partenaire des animations ou évènements organisés dans la ville, donner une image positive de son enseigne, bénéficier de conseils, de services, être solidaire pour collaborer au rayonnement de Saint Jean d'Angély.

NOM PRÉNOM

ENSEIGNE

ADRESSE

CP VILLE

TÉLÉPHONE : MOBILE

E-MAIL :

PAGE FACEBOOK.....

SITE INTERNET :

COTISATION

Sédentaire de 0 à 10 salariés : 150€

Sédentaire de 11 à 20 salariés : 280€

Sédentaire au-dessus de 20 salariés : 500€

Non sédentaire, enseignes supplémentaires et non exploitant : 75€

Possibilité de régler en plusieurs fois

MODE DE PAIEMENT

Indiquer le mode règlement choisi :

- Chèque (à l'ordre de C2A)
- Espèces
- Virement (IBAN : FR76 1090 7005 0844 2191 1520 578)